

Présidence de Mme Janine Resplendino, présidente

Membres absents excusés : Christelle Allaz ; Christiane Blanc ; Matthieu Carrel ; Xavier de Haller ; Thérèse de Meuron ; Sarah Frund ; Christiane Jaquet-Berger ; Françoise Longchamp ; Gilles Meystre ; Sophie Michaud Gigon ; Fabrice Moscheni ; Johan Pain ; Claude-Alain Voiblet.

Membres absents non excusés : Muriel Chenaux-Mesnier ; Isabelle Paccaud ; Solange Peters ; Florian Ruf ; Diane Wild.

Membres présents	82
Membres absents excusés	13
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

La présidente

Donne lecture de la lettre de démission de la Commission permanente de Politique régionale de Maurice Calame (PLR) avec effet au 31 mars 2013 (lettre du 25 mars 2013).

Lettres

de la Municipalité (25 février 2013) demandant l'urgence pour les points :

- R 65 – Préavis N° 2012/50 – « Immeuble de la rue de l'Industrie 6 à Lausanne. Cession du bâtiment et octroi d'un droit de superficie distinct et permanent à la Coopérative d'habitants en formation I6 »
 - R 69 – Préavis N° 2012/56 - « Plan partiel d'affectation « En Cojonnex » concernant les parcelles comprises entre les routes de Berne et de Cojonnex, la limite est de la parcelle N° 15'347 et la limite ouest de la parcelle N° 15'655. Radiation du plan d'extension cantonal N° 242 (N° 557), du plan partiel d'affectation N° 659 et radiation partielle du plan N° 599. Etude d'impact sur l'environnement. Conventions foncières »
-

Lettres

de la Municipalité (12 mars 2013) demandant l'urgence pour les points :

- R 34 – Préavis N° 2012/25 – « Déploiement de quatre piles à combustible dans des chaufferies d'immeubles d'habitation »
 - R 35 – Préavis N° 2012/31 - « Liaison Vigie-Gonin dans le cadre du réseau-t. Constructions coordonnées du pont et de la Maison du Livre et du Patrimoine. Conventions d'échanges fonciers »
-

**Communications
municipales**

- 7 mars 2013 : Nomination du nouveau chef du Service des écoles primaires et secondaires.
- 7 mars 2013 : Départ à la retraite du chef du service achat et logistique de la Ville (SALV) – Un nouveau chef au service achat et logistique de la ville (SALV).
- 17 décembre 2012 : organisation de la Municipalité pour 2013.

Question écrite
Dépôt

de David Payot (La Gauche) : « Parkings : rendements record pour les actionnaires, loyers moyens pour la Commune ? »

Questions orales

- I.** M. Denis Corboz (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux ; M. Denis Corboz (Soc.).
- II.** M. Jean-Luc Laurent (UDC) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de Sports, Intégration et Protection de la Population (SIPP).
- III.** M. Hadrien Buclin (La Gauche) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique.
- IV.** M^{me} Gaëlle Lapique (Les Verts) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique.
- V.** M. Jacques Pernet (PLR) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux ; M : Jean-Yves Pidoux, directeur de Services industriels ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique.
- VI.** M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique.
- VII.** M^{me} Marlène Voutat (La Gauche) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique.
- VIII.** M. Roland Rapaz (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- IX.** M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport s/Préavis
N° 2012/50

Immeuble de la rue de l'Industrie 6 à Lausanne. Cession du bâtiment et octroi d'un droit de superficie distinct et permanent à la Coopérative d'habitants en formation I6.

Rapporteur : M. Alain Hubler (La Gauche)

<i>Discussion</i>	M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) <u>qui dépose un amendement.</u>
<i>Amendement de M. G.-P. Gaudard</i> <i>Dépôt</i>	« La Ville augmentera le prix de vente fixé à 300'000.- pour l'immeuble sis à l'Industrie 6 à Lausanne du montant que versera l'ECA à la Ville, ou au constructeur pour la réfection du toit. Soit 500'000.- + 300'000.- ; 800'000.- cela afin de garantir l'encaissement par la Ville de 300'000.-- minimum. »
<i>Discussion (suite)</i>	M. Giampiero Trezzini (Les Verts) ; M. Bertrand Picard (PLR) ; M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) ; M. Daniel Bürgin (UDC) ; M. Hadrien Buclin (La Gauche) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Grégoire Junod, directeur de LSP.
<i>Discussion s/DDP</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Discussion s/amendement de M. Gaudard</i>	M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Philippe Mivelaz (Soc.) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP).
<i>Vote s/amendement de M. Gaudard</i>	Le Conseil, par quelques oui, une majorité de non et quelques abstentions, refuse l'amendement de M. G.-P. Gaudard
<i>Vote s/conclusion n°1</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 5 non et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 1 de la commission.
<i>Vote s/conclusion n°2</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 2 non et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 2 de la commission.
<i>Vote s/conclusion n°3</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et quelques abstentions, approuve la conclusion n°3 de la commission.
	Le Conseil, ayant approuvé les conclusions susmentionnées, décide :
	<ol style="list-style-type: none"> 1. d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie, grevant une surface d'environ 337 m² de la parcelle n° 2955, sise à la rue de l'Industrie 6 à Lausanne, en faveur de la Coopérative d'habitants en formation I6 aux conditions prévues dans le présent préavis ; 2. de porter le montant de 300'000 francs pour la cession du bâtiment en augmentation du crédit d'acquisition d'immeubles accordé pour la législation ; 3. d'accepter le passage au domaine public de la partie de la parcelle située entre le bâtiment et la rue de l'Industrie.

Rapport s/Préavis N° 2012/56	Plan partiel d'affectation « En Cojonnex » concernant les parcelles comprises entre les routes de Berne et de Cojonnex, la limite est de la parcelle N° 15'347 et la limite ouest de la parcelle N° 15'655. Radiation du plan d'extension cantonal N° 242 (N° 557), du plan partiel d'affectation N° 659 et radiation partielle du plan N° 599. Etude d'impact sur l'environnement. Conventions foncières. <u>Rapporteur</u> : M. Jean-Pascal Gendre (PLR)
<i>Discussion</i>	M. Jean-Pascal Gendre (PLR) ; Mme Elisabeth Müller (Les Verts) ; M. Jacques Pernet (PLR) ; M. Philippe Stauber (UDC) ; Mme Manuela Marti (Soc.) ; M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) ; Mme Elisabeth Müller (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux (TRX).
<i>Discussion s/PPA</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/conclusion n°1</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 2 non et 4 abstentions, approuve la conclusion n° 1 de la commission.
<i>Vote s/conclusion n°2</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 2 de la commission.
<i>Vote s/conclusion n°3</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 3 de la commission.
<i>Vote s/conclusion n°4</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, et 4 abstentions, approuve la conclusion n° 4 de la commission.
<i>Vote s/conclusion n°5</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et 3 abstentions, approuve la conclusion n° 5 de la commission.
<i>Vote s/conclusion n°6</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, et 5 abstentions, approuve la conclusion n° 6 de la commission.
<i>Vote s/conclusion n°7</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et 4 abstentions, approuve la conclusion n° 7 de la commission.
<i>Vote s/conclusion n°8</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, et 4 abstentions, approuve la conclusion n° 8 de la commission.

Vote s/conclusions
n°9 à 13

Le Conseil, par une majorité de oui, et 1 abstention, **approuve** les conclusions n° 9 à 13 de la commission.

Le Conseil, ayant approuvé les conclusions susmentionnées, **décide** :

1. d'adopter le plan partiel d'affectation « En Cojonnex », concernant les parcelles comprises entre les routes de Berne et de Cojonnex, la limite est de la parcelle n° 15'347 et la limite ouest de la parcelle n° 15'655 ;
2. de radier le plan partiel d'affectation N° 659 et partiellement le plan N° 599 ;
3. d'approuver les conclusions du rapport d'impact sur l'environnement, 1^{re} étape et la décision finale y relative, telles qu'elles figurent au chapitre 4.5 ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité aux oppositions déposées pendant l'enquête publique ;
5. d'approuver la convention entre l'EHL et la Commune, telle qu'elle figure au chapitre 9.1 (comprenant les annexes II) ;
6. d'approuver la convention entre le Canton et la Commune, telle qu'elle figure au chapitre 9.2 (comprenant l'annexe III) ;
7. d'approuver la convention entre la Fondation du Denantou et la Commune, telle qu'elle figure au chapitre 9.3 (comprenant l'annexe IV) ;
8. d'adopter les principes des incidences financières ;
9. de donner à la Municipalité les pleins pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
10. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
11. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 9 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
12. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période ;
13. de porter un montant égal à la soulte résultant de l'opération en augmentation du crédit d'acquisitions d'immeuble.

Rapport s/Préavis
N° 2012/25

**Déploiement de quatre piles à combustible dans
des chaufferies d'immeubles d'habitation.**

Rapporteur : M. Charles-Denis Perrin (PLR)

Discussion

M. Charles-Denis Perrin (PLR) ; M. Vincent Rossi (Les Verts) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de Services industriels.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** la conclusion de la commission, soit **décide** :

d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de -247'000 francs (TTC), à financer par prélèvement sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables, pour permettre l'installation de quatre piles à combustibles dans les chaufferies des immeubles sis à l'avenue de Morges 137-139 et à la rue Couchirard 4-6.

Clôture

La séance est levée à 20 h 00.

La présidente :

Le secrétaire :

.....

.....